

Image not found or type unknown



Prescription frais huissier

Par **chris038**, le **10/12/2015** à **17:10**

Bonjour,

Nous avons fait appel a un huissier en Janvier 2010 pour un locataire mauvais payeur. Des actes ont été fait de la part de l'huissier et lui avions versé 400 € d'acompte. Aucunes relances de la part de cet huissier ne nous a été réclamées jusqu'a aujourd'hui .

il nous reclame des frais de dossier et autres actes qui datent du 06 Janvier 2010.

Pourriez vous me dire si il y a prescription ?

En vous remerciant par avance

Cordialement